**Aide à la mobilité internationale des doctorantes et doctorants financée par le labex UnivEarths**

**Appel d’offre «  Physique de l’Univers » 2017**

**Date limite d’envoi des dossiers à** [**edstepup\_pu@univ-paris-diderot.fr**](mailto:edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr) **:**

**30 avril 2017**

Afin d'aider les doctorantes et doctorants à effectuer au moins un séjour long à l’étranger au cours de leur doctorat, le labex UnivEarthS, par le biais de l’Ecole doctorale STEP'UP, propose des aides financières permettant de prendre en charge une partie des dépenses de transport et de séjour. La participation à des colloques et/ou des écoles d’été n'est pas éligible à un financement.

**Informations générales :**

* Cet appel concerne des séjours de recherche en 2017
* **Durée** : entre 3 semaines et 6 mois ;
* **Bénéficiaires : les doctorantes et doctorants inscrits à l’ED**  **STEP’UP et travaillant dans une équipe des laboratoires APC et AIM** et justifiant de la nécessité d’effectuer un séjour à l’étranger (ou de venir en France pour les doctorants en co-tutelle/co-direction internationale) dans le cadre de leurs travaux de recherche ;
* **Montant de l’aide financière : entre 500 et 3000 euros.**
* Deux séjours/voyages pourront être financés au cours du doctorat. Les  doctorantes et doctorants ayant déjà bénéficié d’une aide de la part de l'École Doctorale ne seront pas prioritaires.

**Organisation :**

* L’aide financière sera versée sous forme d’une bourse directement au doctorant au cours du mois précédent la date prévue du début de mission (ce point doit encore être vérifié auprès d’Eleni T. Chatzichristou, chef de projet labex)
* Dans la semaine qui suivra le retour de mission, le doctorant transmettra le document « Compte rendu après mission » signé par le responsable scientifique de l’université partenaire. Une copie du billet d’avion/train sera demandée.
* Le doctorant ou la doctorante s’engage à rembourser le labex avant le mois de décembre s’il n’a pas transmis le compte rendu après mission ou si la bourse lui a été versée et que la mission n’a pas eu lieu.
* La directrice ou le directeur de thèse ainsi que la doctorante ou le doctorant s’engagent, si le voyage est annulé, à prévenir le secrétariat de l’école doctorale ([**edstepup\_pu@univ-paris-diderot.fr**](mailto:edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr)) un mois avant la date prévue de la mission.

**Transmission du dossier :**.

Le dossier qui sera transmis à l’école doctorale comportera (modèle joint)

* + - 1. - VotreprojetnomméVOTRENOM\_mobilité2017.doc
      2. - L’engagement signé du directeur ou de la directrice de thèse, du doctorant ou de la doctorante et du/de la gestionnaire.

Une déclaration d’intention doit être envoyée à l’école doctorale ([**edstepup\_pu@univ-paris-diderot.fr**](mailto:edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr)) avant le 15 avril 2017 (avec le pays de destination, une estimation de la durée du séjour et du montant de la bourse qui sera demandé)

La date limite de l’envoi des dossiers à [**edstepup\_pu@univ-paris-diderot.fr**](mailto:edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr) est le 30 avril 2017